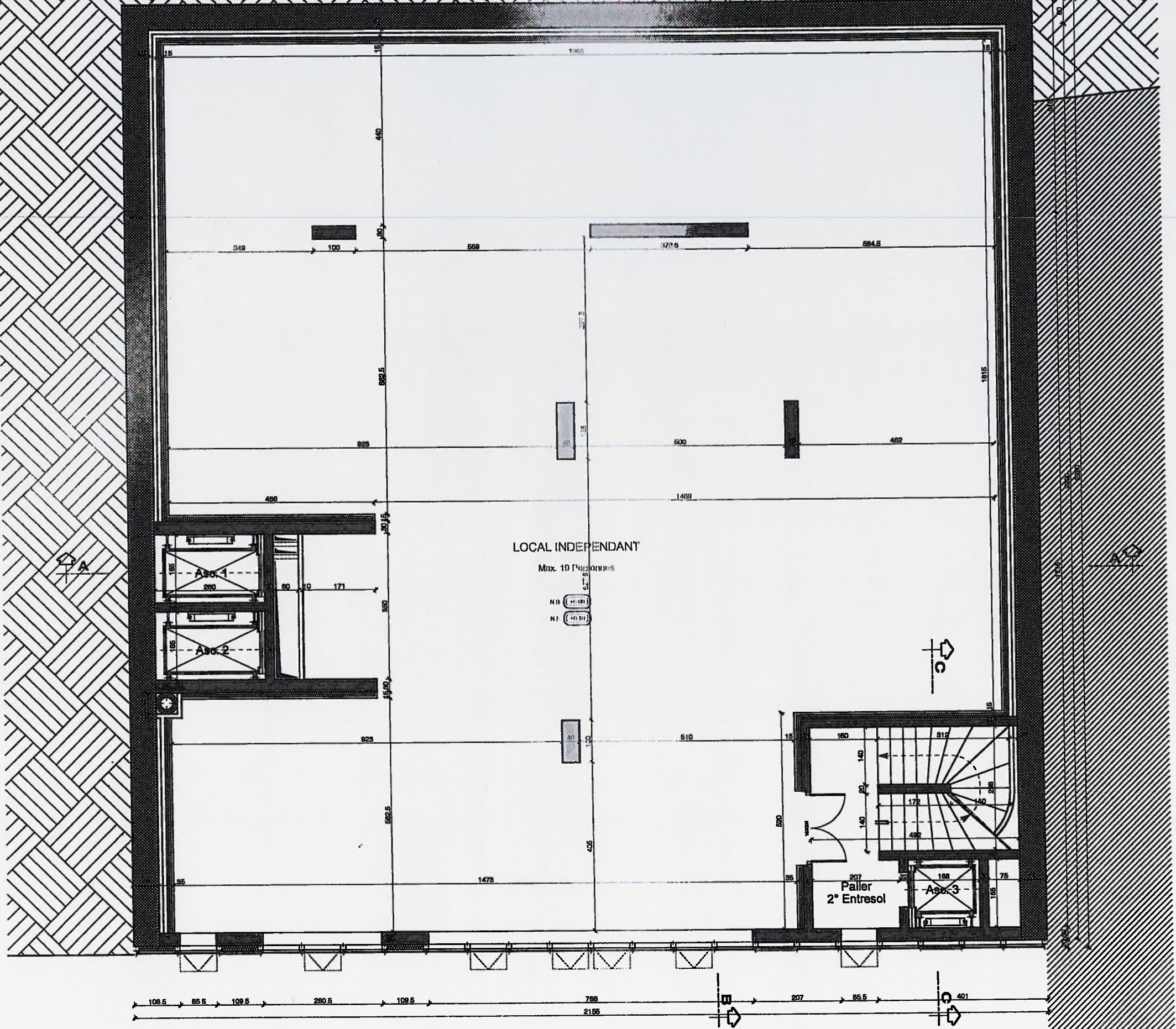
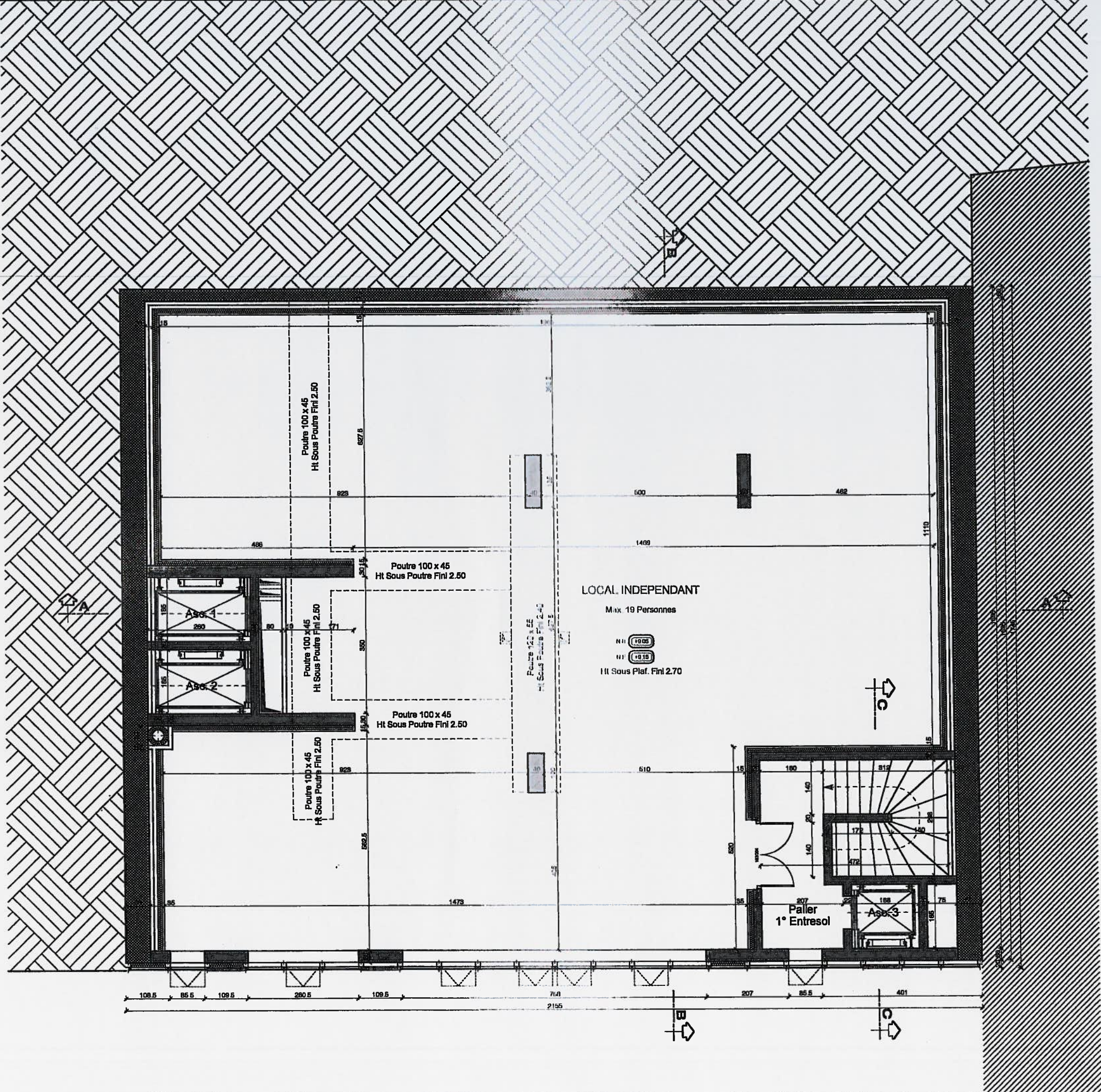


Alignement façade dans les étages

N.B.: Ces détails ne sont en aucun cas des détails d'exécution, lesquels sont du ressort exclusif de l'entreprise qui devra définir tous les éléments (dimensions, sections, etc...) dans le respect des normes et règlements, et informer l'architecte de l'incidence de ses études sur le projet architectural.



M.B.: Ces détails ne sont en aucun cas des détails d'exécution, lesquels sont du ressort exclusif de l'entrepreneur qui devra définir tous les éléments (dimensions, sections, etc...) dans le respect des normes et règlements, et informer l'Architecte de l'incidence de ses études sur le projet architectural.



LOCAL INDEPENDANT

Max 19 Personnes

NI (19.05)

NI (18.18)

III Sous Plaf. Fini 2.70

Paller  
1° Entresol

N.B.: Ces détails ne sont en aucun cas des détails d'exécution, lesquels sont du ressort exclusif de l'entreprise qui devra définir tous les éléments (dimensions, sections, etc. ...) dans le respect des normes et règlements, et informer l'architecte de l'incidence de ses

1/100°

LE MERIDIEN